



KARATÉ SHOTOKAN RUNGIS

FICHE INSCRIPTION SAISON 2026 – 2027

☐ Karaté

☐ Body-Karaté

☐ Renforcement Musculaire

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Si l'adhérent est mineur, renseignement obligatoire du responsable légal(e)

Nom du responsable : Prénom :

Téléphone du responsable :

Email : @

Email : Merci de noter en lettres majuscules

L'adhérent mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association. Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve déchargée

Documents à fournir obligatoirement

☐ Fiche d'inscription lue (recto verso), complétée et signée

☐ Feuille de licence :

- Nouveaux adhérents : complétée, datée et signée
- Anciens adhérents : la licence pré-remplie sera fournie, par le club, lors du dépôt du dossier d'inscription pour signature

☐ Certificat médical :

- Nouveaux adhérents : obligatoire avec la mention » Apte à la pratique du Karaté en loisir et/ou à la compétition »
- Anciens adhérents (concerne uniquement les adhérents mineurs) : questionnaire et attestation de santé à remplir

☐ Photo (nouvel adhérent uniquement)

☐ Paiement : voir modalités de paiement au verso de la feuille

Conditions :

L'adhérent autorise l'association à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographies sur le site internet de l'association et des éditions locales. Vos données personnelles seront stockées durant la durée de votre adhésion au club, elles seront communiquées à la Fédération Française de Karaté afin d'obtenir vos licences. Le club Karate shotokan Rungis (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés tout moment, vous aurez la possibilité de demander à ne plus recevoir de mails ou sms. Dans ce cas, vous ne recevrez plus aucune information du club. J'autorise l'association à prendre toutes dispositions pour le bien de mon enfant et à faire appel au samu ou aux pompiers en cas de nécessité. Je m'engage à signaler tout problème de santé que pourrait rencontrer mon enfant L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Le/...../.....

Signature de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs (précédée de la mention "lu et approuvé")

En signant ce document, vous vous engagez à avoir pris connaissances des informations figurant sur ce dernier (recto-verso)



KARATÉ SHOTOKAN RUNGIS

Baby-Karaté de 4 à 6 ans : Mercredi 17h30 – 18h30

Enfants à partir de 7 ans : Lundi 18h15-19h15 / Mercredi 18h30-19h30 / Vendredi 18h15-19h15

Ados / Adultes à partir de 13 ans : Lundi 20h15-21h15 Ceinture marron ou noire / Mercredi 19h30-21h30 / Vendredi 19h30-21h30

Renforcement Musculaire : Lundi 19h30-20h15

Body-Karaté : Samedi 10h00-11h15

TARIFS RUNGISOIS

ADHÉSION	LICENCE	COURS	TOTAL
Karaté* :			
34 €	39 €	100 €	Baby de 4 à 6 ans 173 €
34 €	39 €	136 €	Enfants à partir de 7 ans 209 €
34 €	39 €	196 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 269 €
1 ACTIVITE : Body-Karaté ou renforcement Musculaire			
34 €	39 €	100 €	173 €
2 ACTIVITES : Body-Karaté et renforcement musculaire			
34 €	39 €	166 €	239 €

TARIFS HORS RUNGISOIS

ADHÉSION	LICENCE	COURS	TOTAL
Karaté * :			
44 €	39 €	104 €	Baby de 4 à 6 ans 187 €
44 €	39 €	137 €	Enfants à partir de 7 ans 220 €
44 €	39 €	203 €	Ados/Adultes à partir de 13 ans 286 €
1 ACTIVITE : Body-Karaté ou renforcement Musculaire			
44 €	39 €	107 €	190 €
2 ACTIVITES : Body-Karaté et renforcement musculaire			
44 €	39 €	171 €	254 €

(*) Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires.

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passée. Toute année commencée est due.

Inscription d'une même famille

Pour 2 personnes = 2* l'adhésion + 2* la licence + 1 cours + (1 cours -5%)

Pour 3 personnes : 3* l'adhésion + 3* la licence + 1 cours + 1 cours + (1 cours -10%)

(Exemple pour 2 enfants rungissois = 2*34€ + 2*39€ + 136€ + (136€-5%) = 411,20 €)

Cotisation :	€	Pass'sport ou ANCV :	€	Montant à payer :	€
☐ Pass'sport ☐ Coupon sport (ANCV)					
☐ Virement bancaire (en une fois) ☐ Espèces (versement en une fois) ☐ chèque à l'ordre de KSR					
Paiement par chèque : le 1 ^{er} règlement comprend obligatoirement l'adhésion au club et la licence FFK pour les enfants Pour les adultes, 3 montant égaux, le 1 ^{er} chèque est encaissé à l'inscription					
Virement en une fois le	Montant : €				
Espèces en une fois le	Montant : €				
1 ^{er} chèque n° :	Montant : € Encaissement : à l'inscription				
2 ^{ème} chèque n° :	Montant : € Encaissement :				
3 ^{ème} chèque n° :	Montant : € Encaissement :				